



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal

Mise en ligne sur le site de la Mairie de Valdahon le : 13/09/2022	Séance du Lundi 18 juillet 2022 Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
--	---	---

PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 11 juillet 2022 s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville –25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 20h45.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, Mme Annie PONÇOT, M. Éric GIRAUD, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Stéphane LESCURE, Mme Marie-Hélène BALLEE.

Étaient absents : Mme Tiphany CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Agnès MARGUET, Mme Morgane OUDOT, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : Mme Agnès MARGUET /P. BENOIT ; Mme Morgane OUDOT/ M. Stéphane LESCURE ; M. Bernard ANDREZ/ M. Bernard LAPOIRE ; M. Didier DUMONT/ M. Michel PARRENIN ; M. Noël PERROT / Mme Colette LOMBARD.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3
1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022.	3
FINANCES LOCALES	3
2. DEMANDE D'EMPRUNTS	3

RELEVÉ DES DÉCISIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2022.

Rapporteur : Sylvie LE HIR

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame le Maire :

- ouvre la séance du Conseil Municipal,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus en séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme Bernard LAPOIRE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 7 juillet 2022

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES LOCALES

2. Demande d'emprunts

Rapporteur : Salih KURT

Par délibérations du 27 avril et du 9 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé la consultation pour la réalisation de deux emprunts :

- Un emprunt de 1 000 000 € afin de financer les travaux du programme Petites Villes de Demain,
- Un emprunt de 100 000 € permettant de financer les travaux d'aménagement du Quai bus rue Roger Arnoux

Quatre organismes bancaires ont été consultés (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Banque des territoires), sur la base du cahier des charges suivant :

Mise en place de crédits à moyen terme, à taux fixe et à taux variable sur index, sur le budget principal de la commune, comme suit :

1^{er} emprunt :

Montant : 1 000 000 €

Objet : travaux d'aménagement dans le cadre du programme petites villes de demain

Durée : 15 ans

Amortissements : linéaire

2nd emprunt :

Montant : 100 000 €

Objet : travaux d'aménagement d'un quai bus

Durée : 10 ans

Amortissements : linéaire

La Commission Finances qui s'est réunie le 13 juillet 2022 à 18h00, a examiné les offres reçues et a formulé un avis favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de ces emprunts auprès des banques retenues Crédit Mutuel pour la tranche de 1.000.000€ et Crédit Agricole pour la tranche de 100.000€ selon les conditions indiquées lors de la séance,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les contrats réglant les conditions de ces prêts, les demandes de réalisation des fonds, et tous documents y afférents.

La question concernant la possibilité d'un remboursement anticipé de ces prêts a été posée. Il s'avère que cette décision ne serait pas du tout intéressante car un remboursement anticipé donne lieu à paiement d'indemnités conséquentes.

Martine COLLETTE informe avoir calculé le coût de tels prêts si ceux-ci avaient été anticipés il y a 2 ans, et confirme qu'ils auraient été moins onéreux. Il est répondu qu'une telle décision était prématurée à ce moment-là.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 24 Contre : 1 Abstention : 0

Lors de l'approbation du PV au conseil municipal du 8 septembre, il est apporté les précisions suivantes :

1^{er} emprunt :

Montant : 1 000 000 € avec un taux effectif global de 1.61% l'an.

2nd emprunt :

Montant : 100 000 € avec un taux effectif global de 1.77% l'an.

Le secrétaire de séance
Bernard LAPOIRE



Le Maire,
Sylvie LE HIR

